



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Procès-verbal du conseil municipal séance du 22 septembre 2022

PRESENTS	Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Caroline FEZAS, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Marion SAUVESTRE, Franck NEZRY Julien DESCALZO Nathalie AUDRY
ABSENTS / EXCUSES	Vincent HONIAT procuration à Jonathan MATTIOLI Cendrine BABOT procuration à Nathalie AUDRY Brigitte LAGARDE Brigitte JUGHON

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2022

Ordre du jour

[Délibération autorisant le lancement de l'étude de faisabilité géothermie pour l'école.](#)

[Reprise des voiries privées par la Commune : Les Jardins du Mondou et Les Chênes.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SDEHG pour un renforcement de réseau.](#)

[Délibération inscrivant le passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023.](#)

[Délibération autorisant les écritures d'amortissement des subventions d'équipement.](#)

[Délibération modificative sur le budget communal.](#)

[Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un système de chauffage pour la mairie par pompe à chaleur](#)

[Délibération pour accorder un sponsoring à l'association Kids sans repos pour Octobre Rose](#)

[Questions diverses](#)

[Questions des élus](#)

[Questions du public](#)

Aucune observation n'a été formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2022.

Délibération autorisant le lancement de l'étude de faisabilité géothermie pour l'école.

Dans le contexte actuel de crise, le poste important de dépense au niveau du groupe scolaire reste le Gaz. Après avoir pris contact avec différents acteurs, la société SOLEVAL nous a fourni une pré-étude de géothermie avec des pieux verticaux. Ce système permettrait de chauffer et également de rafraîchir le bâtiment en question.

La pré-étude table sur un retour sur investissement de 13 ans.

Afin d'inscrire ce projet dans le programme d'investissement pluriannuel de la commune, il convient de réaliser une étude de faisabilité. Le montant de l'étude est subventionné à hauteur de 70% en cumulant les subventions de la Région et de l'ADEME.

Après consultation de 3 bureau d'étude, la commission travaux à décider de retenir la société ECOVITALIS pour un montant de 5700 € HT.

Il convient de délibérer pour autoriser le lancement de l'étude de faisabilité pour l'école et la cantine.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Julien DESCALZO rentre dans la séance à 19h20

Reprise des voiries privées par la Commune : Les Jardins du Mondou et Les Chênes.

Il convient de délibérer afin d'intégrer la voirie des lotissements dans le domaine public. Les jardins du Mondou représentent 225m linéaire et 278m linéaire pour le lotissement des chênes.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SDEHG pour un renforcement de réseau.

La création d'un nouveau lotissement privé de 5 lots dont l'entrée se fait par le quartier du Peyra nécessite la réalisation d'un réseau électrique à partir du transformateur P6.

Afin que le SDEHG puisse piloter les travaux de raccordement, il convient de délibérer pour que le maire signe une convention de passage sur le domaine privé de la commune.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération inscrivant le passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2023.

Il convient de délibérer pour acter le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 à compter du 01/01/2023 qui remplacera la nomenclature actuelle M14 (passage obligatoire pour l'ensemble des communes au 1 er janvier 2024).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant les écritures d'amortissement des subventions d'équipement.

Le Muretain a la compétence voirie, sauf que nous l'assumons financièrement. En fonction du droit à tirage, de la récupération de la TVA par le Muretain Agglo, des subventions du POOL routier envoyées au Muretain, le solde pour la commune demeure négatif ou positif.

Pour les opérations engagés en 2021, la commune dispose d'un solde négatif de 3985€ inscrit en dépense d'investissement sur le compte 2046 (AC d'investissement).

Comme il s'agit d'une subvention d'équipement il faut l'amortir.

Il convient de délibérer concernant les conditions de l'amortissement de l'AC investissement 2021.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération modificative sur le budget communal.

Synthèse DM

BP COMMUNE

Modification	Somme
(DF) 6811-042 dotations aux amortissements	3985.00 €
(RI) 28041411-040 amortissements subvention d'équipement	3985.00 €
(DI) 198-040 Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	3985.00 €
(RF) 7768-042 Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées	3985.00 €

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un système de chauffage pour la mairie par pompe à chaleur

Ajout de cet délibération de façon précipité, car les communes n'ont pas droit au bouclier tarifaire et nous subissons de plein fouet les augmentations des tarifs à savoir, 350% d'augmentation pour l'électricité.

Pour limiter les consommations, la salle des associations sera fermée pour l'hiver. Les réunions pourront se tenir soit dans les locaux du café associatif soit dans la salle du Conseil Municipal.

Le devis pour le remplacement du système de chauffage de la mairie est en attente de réception.

Il convient de délibérer pour demander une subvention après du conseil départemental (maximum 40%).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération pour accorder un sponsoring à l'association Kids sans repos pour Octobre Rose

Sollicitation par une association pour la manifestation octobre rose : demande de sponsoring sachant que cette association a refusé sa subvention annuelle. Le conseil est favorable pour 200 euros.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Questions diverses

Questions des élus

- Problème moustique : discussion avec le Muretain (prévention + chauve-souris)
- Journée "Nettoyons la nature" en association avec l'APE, apéritif offert par la mairie et auberge espagnole. RDV à 8h45 devant le café associatif. l'APE organisera une Animation autour de la transition écologique.
- Benne à déchets verts possibles pour BSA dorénavant, mais compte tenu du faible quantitatif de benne, les délais peuvent être de plusieurs semaines.

Questions du public

- Espaces verts du Mondou à prendre en compte dans les tâches des agents. L'entretien des espaces vert est en cours. A l'achèvement de la rue du Guigneriou, les agents seront déployés dans le secteur du Mondou.
- Il y a de grandes herbes à couper aux abords de la cloture du château
- Nettoyage des containers poubelle, plateforme à nettoyer. Le Muretain doit un nettoyage annuel des containers qui ne semble pas avoir été réalisé.
- État de propreté de l'école. Une nouvelle équipe est en place et un contrôle mensuel sera réalisé par les élus de la commission scolaire.

La séance est levée à 20h